



André CHASSAIGNE
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 7 février 2025

Monsieur Yannick NEUDER
Ministre chargé de la Santé et de l'accès aux
soins
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : prise en charge des lipœdème

Nos références : AC/LC3278

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la prise en charge des patients atteints de lipœdème, maladie répertoriée dans la classification internationale des maladies (CIM-11) de l'organisation mondiale de la santé sous le code EF02.2 dans la catégorie « Autres troubles spécifiés du tissu adipeux ».

Cette pathologie chronique touche plus particulièrement les femmes, en se développant au début sur les jambes, puis s'étendant aux bras, hanches et ventre. Un simple contact de la peau avec un objet peut créer une ecchymose et des douleurs.

Malgré cette reconnaissance, la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) refuse d'inscrire le traitement du lipœdème à la nomenclature des actes professionnels (NGAP).

En effet, seuls les patients ayant atteint le stade 4, stade maximal de la maladie où un lymphœdème se développe, peuvent prétendre à une prise en charge de l'acte chirurgical consistant à une liposuction thérapeutique.

En outre, cet acte chirurgical, consistant à éliminer les amas graisseux, permet une disparition pérenne des symptômes, mais également aux patients de retrouver une vie normale.

Cependant, ils sont actuellement contraints de subir cette maladie, notamment en portant des bas de compression spécifiques, dont le coût d'une paire avoisine les 350 euros. Huit paires sont nécessaires annuellement et seulement quatre sont prises en charge par la CNAM. Les drainages lymphatiques sont également pris en charge. Cependant, ils n'ont que peu d'effet curatif, aux dires des patients.

De plus, cette maladie, qui a un fort impact sur le quotidien des personnes concernées, tant sur le plan physique que psychologique, est progressive. Elle peut d'ailleurs se transmettre de générations en générations.

Ainsi, deux problèmes persistent :

Le premier réside dans le fait que les médecins généralistes sont peu formés à la détection de cette maladie.

Le deuxième est dans la prise en charge de la liposuction thérapeutique, uniquement au stade 4 de la maladie.

A l'instar de nombreux pays européens, Allemagne, Belgique et Pays-Bas, la liposuccion thérapeutique est prise en charge pour l'intégralité des personnes atteintes.

Ce choix me paraît pertinent, car outre le fait de réduire drastiquement les périodes douloureuses pour les patients, il génère, sur la durée, un coût moindre du traitement.

En effet, le coût d'une liposuccion thérapeutique varie entre 5 000 et 8 000 euros. Mais, le coût total des rendez-vous médicaux, des drainages effectués par un kinésithérapeute, des bas de compression n'est-il pas supérieur dans la durée ?

Plusieurs questions écrites ont été rédigées sur cette problématique et les réponses sont invariables. Elles renvoient les patients, soit à une mobilisation de l'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie, soit à déposer un dossier auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Cependant, les réponses de ces deux services sont également invariables et négatives.

Ainsi, si les patients ont les moyens financiers de payer les frais d'une liposuccion thérapeutique, ils peuvent être guéris très rapidement.

Sinon, ils n'ont d'autres choix que de subir l'aggravation de la maladie jusqu'au développement du lymphœdème.

Certains magazines ont rapporté l'exemple sidérant d'une étudiante atteinte de cette maladie contrainte d'emprunter pour se faire soigner !

Au regard de ces arguments, je vous sollicite afin de connaître s'il est prévu une inscription de la maladie du lipœdème à la NGAP. Cette inscription est fortement attendue par les personnes atteintes de cette maladie qui vivent un réel cauchemar, faute de prise en charge,

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE